



# Assurance Protection Juridique pour employeur

Abordez l'avenir sereinement avec  
l'assurance protection juridique !

“

**Pour un employeur, un litige avec un travailleur n'a rien d'impensable.  
Certains conflits surviennent, hélas, en cours de contrat de travail,  
d'autres au terme du contrat.**

**Autant de soucis juridiques dont vous préférez sans nul doute  
vous débarrasser pour mieux vous concentrer sur  
l'essentiel de votre métier.**

**En collaboration avec la compagnie d'assurance  
spécialisée et indépendante ARAG, Securex  
vous propose une assistance Protection  
Juridique taillée sur mesure.**

## À quoi sert cette assurance ?

L'assurance Protection juridique rembourse les frais juridiques/d'avocat encourus pour protéger les intérêts de votre entreprise lorsque vous ou la partie adverse ne respectez pas une obligation légale ou contractuelle.

## Pour qui ?

Pour vous, en tant qu'employeur, que vous soyez actif en tant que personne physique ou morale.

## Quels sont les risques assurés ?

- Litiges qui relèvent de la compétence du tribunal du travail et qui ont trait au droit du travail. Lorsqu'un de vos ex-collaborateurs conteste, par exemple, la rupture de son contrat de travail.
- Litiges relevant du droit social, en cas d'assignation pour cotisations ONSS impayées, par exemple.
- Défense pénale si vous êtes cité à comparaître, en tant qu'employeur, devant les juridictions pénales sur la base de soupçons d'infractions aux lois et réglementations relatives à l'emploi des travailleurs, notamment le non-respect de l'obligation de DIMONA.

## À combien s'élève l'intervention d'ARAG ?

ARAG prend en charge les frais et honoraires de l'avocat que vous avez choisi, de même que les frais de procédures judiciaires et extra judiciaires portés à votre charge.

Pour le droit du travail et social : à hauteur d'un montant maximal de 10.000 € par cas d'assurance.

Pour la défense pénale : à hauteur d'un montant maximal de 50.000 € par cas d'assurance.

### Exemple

Une entreprise, assurée en sa qualité d'employeur, est poursuivie par un ancien collaborateur qui réclame un montant de 33.038,79 € pour cause de salaire impayé, d'indemnités de rupture de contrat, de régularisation salariale, etc. Au cours d'une telle procédure judiciaire, l'assuré est assisté par un avocat de son choix.

Après la prononciation du jugement en première instance, l'avocat réclame des frais et honoraires à concurrence de 5.416,00 €. Dans la mesure où les frais sont inférieurs au plafond d'intervention (10.000 €), ARAG les prend entièrement à sa charge.

### Combien coûte une assurance Protection Juridique ?

Votre prime annuelle s'élève à 13,10 € par collaborateur\*.



## Quand l'assurance est-elle valable ?

Pour la garantie « droit du travail et social », vous êtes couvert, en tant qu'employeur, si le litige survient en Belgique, si les tribunaux belges sont compétents et si le droit belge est applicable.

En tant qu'employeur, votre défense pénale est couverte pour les litiges qui surviennent en Europe ou dans les pays riverains de la Méditerranée, et ce, pour autant que la défense des intérêts de l'assuré puisse s'appliquer dans ces pays.

## Quand l'assurance Protection Juridique entre-t-elle en vigueur ?

- Pour la garantie « droit du travail et social », le stage d'attente est de 3 mois à compter du paiement de la première prime annuelle.
- Aucun délai d'attente ne s'applique à la garantie « défense pénale ». Vous êtes donc couvert dès la date de début du contrat.

### Plus d'informations :

- 📞 +32 2 729 92 92
- ✉️ arag.assurance@securex.be
- 🌐 [www.securex.be/protection-juridique](http://www.securex.be/protection-juridique)